



Versement pension pour enfant de 19 ans

Par **ClochetteD**, le **21/05/2023** à **14:19**

Bonjour,

je verse une pension pour mon fils de 19 ans depuis 2015 (decision JAF), il entre en école de commerce(a paris) et sa mère déménage à Annecy.

De mon côté j'habite à Aix en Provence et c'est elle qui a la garde pleine pour le moment

Puis je maintenant verser la pension directement à mon fils ?

merci d'avance

thomas

Par **yapasdequoi**, le **21/05/2023** à **14:26**

Bonjour,

Il a 19 ans, il est majeur, il n'y a plus de "garde".

La pension doit être versée conformément au jugement à la mère.

Si vous voulez la verser directement à votre fils, il faut demander la modification du jugement au JAF.